



PREAVIS MUNICIPAL No 15-16

Sainte-Croix, le 27 octobre 2015
Au Conseil communal de et à Sainte-Croix

Remplacement de la balayeuse "Bucher CityCat 2020"

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet la demande d'un crédit destiné au remplacement de la balayeuse "Bucher Citycat 2020", acquise en 2001, par un modèle proposé par la société suisse Boschung.

Préambule

La balayeuse Citycat 2020 a donné entière satisfaction tout au long de ses 14 années d'exploitation par le Secteur des Travaux. Elle comptabilise actuellement 6'700 heures de service au compteur, ce qui équivaut à environ 390'000 km pour un véhicule de tourisme.

Malgré un entretien continu et consciencieux, la balayeuse montre quelques signes importants d'usure sur le circuit d'aspiration et au niveau de la cuve, dus aux matériaux très abrasifs qu'elle aspire, et également sur le circuit hydraulique qui arrive à échéance.

Vu les montants élevés d'entretien que nécessite cet engin, son remplacement devient nécessaire et entre dans le plan de renouvellement général établi pour notre parc de véhicules.

Choix du modèle

Des offres ont été demandées aux principaux fournisseurs de ce type de véhicule spécialisé. Trois balayuses proposées et répondant à nos critères ont été testées par le Secteur des Travaux dans diverses situations possibles de salissures, dans le curage de sacs de route et dans des endroits à passage restreint. Suite à ces essais, le choix des utilisateurs s'est unanimement porté sur le modèle de balayeuse S3 de l'entreprise Boschung.

Les principaux critères qui ont amené à ce choix ont été:

- Machine ayant la puissance d'aspiration la plus élevée
- Rapport qualité/Prix
- Contenance de la cuve supérieure
- Tuyau d'aspiration avec potence branché en direct

- Excellente maniabilité, ergonomie et visibilité
- Service après-vente éprouvé.

Coûts

Balayeuse Boschung S3	Chf	143'650.00
Reprise de l'ancienne balayeuse	Chf	-15'500.00
Total	Chf	128'150.00
TVA 8 %	Chf	10'250.00
Total TTC	Chf	138'400.00

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,



d é c i d e :

- **d'autoriser** la Municipalité à procéder au remplacement de la balayeuse Bucher CityCat 2020;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **Chf 138'400.--**. Le compte N°9146.15.16 est ouvert au bilan à cet effet;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **d'amortir** cet investissement par le compte N° 433.3311 sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2017.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de **Chf 31'150.--** la première année en tenant compte des intérêts (2,5 %) et de l'amortissement de l'emprunt. Réparti sur 5 ans, le coût représente **Chf 29'800.--** avec annuité constante.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

F. THEVENAZ

Le Secrétaire :



S. CHAMPOD

Délégué municipal : M. Philippe Duvoisin